Initiatives ministérielles

gouvernement fédéral n'a pas eu le courage, avant le référendum, d'informer clairement et précisément les Québécois et les Québécoises de ce qui les attendaient réellement au sujet des pensions de vieillesse parce qu'il était conscient de l'impact que cela aurait pu avoir sur le résultat final du vote.

Quant à Jean-Robert Sansfaçon, éditorialiste au journal Le Devoir, il accueillait à peu près dans le même état d'esprit que M^{me} Blackburn les annonces portant sur les coupures des pensions de vieillesse révélées par le ministre des Finances. Dans son éditorial du 28 février dernier, il écrivait, et je cite; «Si Ottawa va de l'avant, cela en sera fini de l'universalité des pensions de vieillesse qui pourraient être réservées aux seuls ménages à revenu modeste. Une conception vraiment nouvelle, qui s'apparente plus à l'aide sociale qu'à un régime de retraite et qui inciterait chacun à épargner au cours de sa vie active.»

Dans celui du 4 mars dernier, il écrivait, et je cite: «Contre toute attente, l'actuel gouvernement libéral s'apprête à mettre la hache dans le régime.» Il poursuivait: «Dès 1997, cela en sera fini des prestations de base pour tous, quel que soit son revenu. Le montant ne sera plus le même pour tous, mais calculé selon le revenu total des conjoints. Plutôt que d'être à la base de la pyramide des revenus de retraite comme par le passé, la pension de vieillesse devrait être une sorte d'aide sociale. Plus qu'une réforme, c'est presque une révolution dans ce pays.»

Avant que la Chambre n'ajourne pour la période de relâche prévue au calendrier, ma collègue, la députée de Mercier, obtenait un document intitulé Serving Canada's Seniors.

Ce document confirme les intentions du gouvernement de transformer la pension de vieillesse en un régime réservé aux plus pauvres de notre société. En effet, à la page 5 dudit document, on peut lire, et je cite: «Le système de pension de vieillesse, le supplément de revenu garanti, l'allocation au conjoint, le crédit de taxe et d'impôt en raison de l'âge seront fusionnés en un seul nouveau programme qui exigera un test de revenu.»

Bref, tous les programmes seront fusionnés en un seul, et la pension sera versée aux personnes âgées compte tenu de leur revenu familial.

Alors, après avoir pris connaissance de ce document, la députée de Mercier a demandé au ministre des Ressources humaines comment il pouvait concilier ce que ce document révélait avec la déclaration du premier ministre qui affirmait que la meilleure façon de protéger nos acquis sociaux était de voter non. Avec son arrogance devenue légendaire, le ministre a répondu que le document en question était une pure invention du Bloc québécois.

Je tiens à informer officiellement la population canadienne et québécoise que personne au Bloc québécois n'a de temps à perdre à rédiger un tel document. Et surtout, si le document émanait vraiment du Bloc, il aurait été publié dans les deux langues officielles de ce pays et non uniquement dans la langue de Shakespeare.

Si le ministre est sincère en pensant que c'est le Bloc québécois qui est l'auteur du document, je dois conclure qu'il ne sait pas lui-même ce qui se passe dans son propre ministère, d'une part. D'autre part, de deux choses l'une: ou bien il n'a pas lu le budget de son collègue des Finances, ou bien il ne l'a pas compris, car le document Serving Canada's Seniors contient le projet de refonte des programmes de sécurité du revenu de la vieillesse promis par le ministre des Finances dans son budget de février dernier. Je me permettrai d'ajouter que je suis quand même étonnée de constater que le ministre des Ressources humaines jette le blâme sur notre parti lorsque le Bloc québécois tente de faire la lumière sur les modifications qui s'en viennent dans les programmes liés à la sécurité du revenu pour les personnes âgées du Canada et du Québec.

Je voudrais conclure en invitant le ministre des Ressources humaines à revoir sa stratégie en matière de pensions de vieillesse. Faire payer le déficit par les personnes âgées, et plus particulièrement par les femmes âgées, est une décision inadmissible. Quand on a un budget de plus de 160 milliards de dollars, on est en droit de penser qu'on peut préserver tous nos acquis sociaux, incluant les pensions de vieillesse. Le gouvernement doit avoir le courage de prendre des décisions qui permettront à tous les citoyens et citoyennes de faire leur juste part pour le mieux-être collectif et non seulement aux plus démunis d'entre nous d'en faire le prix.

• (1030)

[Traduction]

M. Peter Thalheimer (Timmins—Chapleau, Lib.): Madame la Présidente, je vous remercie de m'offrir l'occasion de me prononcer sur le projet de loi C-96 qui vise à établir le cadre législatif du ministère du Développement des ressources humaines.

Tout au long du débat sur la question, j'ai été quelque peu étonné d'entendre les observations de certains députés de l'opposition, qu'il s'agisse d'une mauvaise interprétation de ce projet de loi ou d'un excès d'imagination de leur part. Ainsi, certains députés de l'opposition officielle disent y voir un sombre complot du gouvernement en vue d'usurper des domaines de compétence provinciale. Certains sont même allés jusqu'à prétendre qu'il pourrait bien s'agir d'une tentative pour saboter les programmes d'enseignement, de formation et de main—d'oeuvre qui sont actuellement en vigueur au Québec. Ce scénario passablement étrange a été clairement évoqué par un député bloquiste qui a laissé entendre que cette mesure législative s'inscrivait dans un plan secret, concocté par le gouvernement fédéral, en vue de détruire tous les outils que le Québec a mis au point dans le domaine de l'éducation.

Les députés du troisième parti semblent tout aussi confus. Bon nombre d'entre eux se sont dits déçus de ce que ce projet de loi n'inaugure pas le nouveau millénaire et ne résout pas d'un seul coup tous les problèmes du pays. Ce serait vraiment un miracle, si c'était le cas, car ce projet de loi a toujours eu pour seul et unique objet de traiter certains points d'ordre législatif et administratif.